



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS  
Parc Naturel Régional du Queyras  
République Française

## **AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**UNE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA**

**Lundi 28 Mars 2022 - A 18 H**

**A la salle des fêtes d'Abriès**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du compte-rendu de séance du 7 mars 2022 ;
3. Création d'un poste d'agent technique territorial à temps complet ;
4. Délibération relative à la vente d'une parcelle communale ;
5. Délibération relative à l'inscription des coupes de bois à l'état d'assiette de l'année 2023 ;
6. Vente de coupes en bois façonnés (parcelles 26 & 28 de la forêt communale déléguée d'Abriès Bois de l'Issartin) ;
7. Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2022 ;
8. Vote de subventions complémentaires au titre de l'année 2022 ;
9. Vote des Budgets 2022 pour :
  - 9.1. Budget général
  - 9.2. Budget du Camping de Valpréveyre
  - 9.3. Budget de la Régie de Transport.
10. Délibération autorisant le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions pour la réalisation de la cabane pastorale des Sagnes.
11. Questions diverses :
  - 11.1. Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc ...).

A Abriès-Ristolas, le 23/03/2022  
Pour affichage,  
Le1er Adjoint,  
Charles LACROIX